M. le doyen Aloys Zuber

Objekttyp: **Obituary**

Zeitschrift: **Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique**

Band (Jahr): **31 (1902)**

Heft 22

PDF erstellt am: **28.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

cahiers, sous le contrôle et la surveillance du maître. L'élève-correcteur ne fait que souligner les fautes.

5. Les cahiers étant rendus à leurs propriétaires respectifs, discussion des principales fautes et correction définitive.

6. Contrôle par le maître des corrections opérées.

Les exercices indiqués, soit dans la première, soit dans la deuxième leçon sous le chiffre 2, peuvent être donnés comme tâches à domicile.

En application de cette dictée et avant de passer plus loin dans l'étude de la grammaire, le maître peut donner dans les leçons suivantes, sur les mêmes règles, une ou plusieurs dictées non préparées dans le genre de celle-ci, où se retrouvent plus particulièrement les mêmes mots qu'on vient d'étudier, mais avec des variantes de nombre :

Organisation communale

« Le pouvoir législatif est représenté dans les communes par les assemblées communales, qui élaborent les règlements de police locale, qui votent les impôts, les acquisitions, les ventes, et qui approuvent les comptes. Un certain nombre de représentants des communes, élus par les citoyens actifs, composent les conseils communaux. Ces conseils, présidés par les syndics, administrent la fortune des communes, prennent soin des routes et des chemins et surveillent les fonctionnaires communaux. Les syndics, les secrétaires, les boursiers, les huissiers, les garde-forêts, les capitaines du feu, les inspecteurs du bétail sont des fonctionnaires communaux. Nous devons obéir à ces autorités et à ces fonctionnaires. »

Il est recommandable également de faire plusieurs exercices d'invention par phrases détachées, avec permutation de nombre.

Enfin, dictées quelconques sur les mêmes règles, où l'on ne prépare que les mots nouveaux pour les élèves.

Cette marche est lente, j'en conviens, mais elle est sûre. Une dictée semblable, avec tous ses exercices accessoires, produit plus de résultats qu'une douzaine d'autres faites un peu à l'aventure et selon le caprice ou la plus ou moins bonne volonté du moment.

Agmen.

† M. LE DOYEN ALOYS ZUBER

Le jour de la Saint-Gall, dans la petite ville de Bischofszell, canton de Thurgovie, est mort, à l'âge de 72 ans, M. le très rév. chanoine et doyen Aloys Zuber.

Avec lui, dit l'*Ostschweiz*, disparait encore un type de la vieille garde du clergé catholique de la Suisse orientale, un redoutable et loyal lutteur, une âme douce et bonne en même temps.

Fils d'une vieille famille bourgeoise de Wyl, Aloys Huber se tourna vers les études théologiques et embrassa la carrière ecclésiastique, où il se distingua. Sa jeunesse s'écoula dans les années troublées du milieu du siècle dernier, et son âge mûr,

dans la période du Kulturkampf; mais, au milieu de la tourmente, M. Zuber resta inébranlable comme le chêne de la forêt et sut très habilement pousser au ralliement des forces catholiques.

Le regretté défunt fut, pendant 25 ans, président de la Société suisse d'Education, et, avec le concours de M. l'instituteur Joseph Haag, qui l'a précédé de 10 ans dans la tombe, il s'est acquis de grands mérites dans le domaine spécial des questions scolaires. Il fut l'un des hommes les plus considérés du Pius-Verein, devenu aujourd'hui la Société catholique suisse, et un vaillant organisateur de la résistance lorsque s'éleva la tempête contre l'école confessionnelle.

M. le doyen Zuber s'est montré constamment l'ami fidèle et dévoué de la Société fribourgeoise d'Education. Il se faisait un devoir d'assister régulièrement à nos réunions générales. Avec le salut cordial de la Société sœur de la Suisse allemande, il ne manquait jamais de nous apporter ses précieux encouragements et l'assurance bien sincère de sa chaude sympathie. Aussi, lorsque le poids des années ne permit plus à M. le doyen Zuber de prendre part à nos fêtes annuelles, nos yeux ne s'habituèrent pas de si tôt au vide produit par son absence.

Jusque dans son âge avancé, ce prêtre éclairé sut comprendre les besoins de son époque et garder l'intelligence des progrès qui s'imposent.

Ame noble, pasteur zélé des âmes, lutteur clairvoyant et imperturbable, M. le chanoine Zuber, qui vient de nous quitter avec les espérances d'un monde meilleur, fut, en un mot, un homme de grand caractère et de haute vertu.

R. I. P.

EXAMENS PÉDAGOGIQUES DES RECRUES DE 1902

La *Feuille officielle* du canton de Fribourg a publié, dans son numéro du 6 novembre, les tableaux des recrutables qui ont obtenu de très bonnes et de très mauvaices notes aux examens fédéraux de 1902

Ces tableaux, comme on le sait, sont dressés par le Bureau cantonal de statistique. Dans le courant de l'année prochaine — le moins tard possible, espérons-le — le Bureau fédéral de statistique nous fera connaître les résultats de ces examens pour tous les Etats de la Confédération. Alors seront ajoutées les notes des recrues d'origine fribourgeoise domiciliées dans les autres cantons.

Ce dernier élément, mis en ligne de compte, modifie légèrement les données de la statistique cantonale. Ainsi, pour